

## UNE FRANCE AUTREMENT ORGANISÉE, TERRITOIRES DE VIE, A.R.S, etc...

Coïncidence ? Au moment où le comité Balladur sort ses idées sur les territoires, les députés sortent aussi les leurs sur les territoires de santé. Avec des similitudes !

Le comité Balladur dit en somme que c'est la clarté qui comptera, aux yeux du citoyen, de l'habitant. L'électeur doit pouvoir comprendre le rôle de l'instance territoriale la plus pratique, et pour laquelle il vote. En réduisant les niveaux locaux : la région et la ou les instances locales commodes pour gérer un bassin de vie considéré.

La région, elle, peut évoluer mais pour continuer l'offre de service valable à l'échelle moyenne : transport, formation, établissements du secondaire, etc.

La nouveauté, c'est l'instance locale la plus commode.

Celle-ci est le bassin de vie à l'échelle duquel se joue tout ce qui compte pour l'activité des habitants (le social, l'économique, etc.). A peu près de la taille de l'arrondissement, et qui peut très bien être parfois à cheval sur deux départements.

Cela peut aussi correspondre à une intercommunalité pratique (un rassemblement de communes), ou une agglomération, voire une "métropole" (une quinzaine outre le "grand Paris"). Et nouveauté supplémentaire le comité Balladur semble prévoir que ce bassin de vie enverra les mêmes élus locaux à l'assemblée départementale et au conseil régional.

Dans le même temps, ces jours-ci, les députés prévoient un rôle pour ce bassin de vie, mais dans le cadre notamment de la santé et du médico-social ; rôle qui sera supervisé par une Agence Régionale de Santé (l'Etat).

SUR LE VIF